

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION**

**ATTENTION**

Choisissez **1** ou **2** ou **3** et indiquez votre choix en le faisant apparaître ci-contre → ⊗  
 Pour plus d'informations, veuillez prendre connaissance des instructions figurant au verso.

Si vous choisissez **2** (vote par correspondance) ➤ votre vote doit parvenir au siège de l'association **au plus tard le 15 juin**.

**Je choisis le vote par procuration sans indication du mandataire **1****

Je fais confiance au président de l'assemblée ou à toute personne désignée par lui et je l'autorise à voter en mon nom. Je date et signe dans le cadre en bas de page, sans cocher de case.

**Je choisis le vote par correspondance **2****

Je souhaite m'exprimer sur les résolutions ci-dessous. Je coche une case par ligne. Je date et signe dans le cadre en bas de page.

Résolutions		Je vote pour	Je vote contre	Je m'abstiens
Première	Approbation du rapport d'activités			
Deuxième	Approbation du rapport financier, quitus			
Troisième	Affectation du résultat			
	Élection et révocation d'administrateurs (une résolution par personne)			
Dernière	Pouvoir pour formalités			

**Je choisis le vote par procuration spéciale **3****

Je souhaite qu'un autre adhérent à jour de cotisation vote pour moi à l'assemblée. J'indique son nom ci-dessous. Je date et signe dans le cadre en bas de page, sans cocher de case au dessus.

Nom prénom et adresse de mon représentant : .....

Nom : .....	Fait le : .....
Prénom : .....	A : .....
Adresse : .....	<b>Signature</b>
Nom de la personne morale (s'il y a lieu)	
.....	

**INSTRUCTIONS SUR L'UTILISATION DU FORMULAIRE AU RECTO**

**L'identité de l'adhérent :**

L'adhérent est prié dans tous les cas d'inscrire dans la case destinée à cet effet en bas de la formule ses nom, prénom usuel et domicile ou dénomination et siège social pour les personnes morales qui devront alors préciser les nom, prénom et qualité du signataire.

**Le choix de l'adhérent:**

**RAPPEL : VOUS DEVEZ CHOISIR UNE SEULE DES TROIS FORMULES SUIVANTES**

**❶ Procuration sans indication du mandataire**

Le Président de l'assemblée votera en votre nom dans un sens favorable à l'adoption des résolutions présentées.

➤ Il vous suffit de dater et signer le formulaire sans remplir les paragraphes ❷ et ❸

Le formulaire devra ensuite être adressé par courrier ou courriel ou remis à l'association (cf. adresse ci-dessous) afin qu'il lui parvienne avant la réunion.

**❷ Vote par correspondance**

Mettre X dans la case choisie pour chaque résolution.

Toute abstention exprimée dans ce formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Pour les amendements et résolutions nouvelles, si vous donnez procuration à une personne autre que le Président de l'assemblée, celle-ci ne peut-être qu'un adhérent à jour de cotisation.

➤ Il vous suffit, après avoir coché les cases, de dater et signer le formulaire sans remplir le paragraphe ❸

Le formulaire devra ensuite être adressé par courrier ou courriel ou remis à l'association (cf. adresse ci-dessous) de façon à lui parvenir à la date limite de réception figurant sur le bulletin.

**TOUT FORMULAIRE NON PARVENU A CETTE DATE NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION.**

**❸ Procuration spéciale**

Un autre adhérent vous représentera à l'assemblée.

➤ Il vous suffit d'indiquer le nom de l'adhérent chargé de vous représenter, son adresse puis dater et signer le formulaire sans remplir le paragraphe ❷

Le formulaire devra ensuite être remis à votre mandataire ou adressé par courrier ou courriel à l'association (cf. adresse ci-dessous).

**RAPPEL STATUTAIRE, Article 12.5 : Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée. Un membre de l'Assemblée ne peut détenir plus de trois (3) pouvoirs.**

Pour le conseil d'administration,

Claude Jourden  
Président